



**AGENCE NIGÉRIENNE DE PROMOTION
DE L'ÉLECTRIFICATION EN MILIEU RURAL
(Etablissement Public à caractère Administratif)**

AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET N°01/PER-MCH 47/ANPER/2021

**PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE PAR MICRO CENTRALES HYBRIDES DE
QUARANTE-SEPT (47) LOCALITES AU NIGER**

Approbation des études d'exécution & Contrôle et surveillance des travaux

1. Le présent Appel public à Manifestation d'Intérêt (AMI) fait suite au Plan annuel de Passation des Marchés Publics de l'ANPER approuvé et publié sur le site du Système d'Information et de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP-NIGER) site : sigmap-niger.marchespublics.ne
2. Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) des fonds afin de financer le projet d'électrification rurale par micro centrales hybrides de quarante-sept (47) localités au Niger (Accord n°2016090/PR NG 2018 11 00), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services (prestations intellectuelles) n°/ANPER/2021.
3. Les services comprennent les « études d'exécution » et « le contrôle et la surveillance des travaux ». Les prestations seront exécutées en deux (02) phases: 1) la phase relative à l'approbation des « études d'exécution» réalisées par les entreprises correspondant à un contrat forfaitaire; et 2) la phase 2 relative au contrôle et à la surveillance des travaux ainsi que le Suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale des chantiers élaborés par les entreprise. Les prestations de contrôle et surveillance des travaux comprendront entre autres : (i) le suivi technique et administratif de l'exécution des travaux; (ii) la vérification des notes de calcul et les plans de génie civil; (iii) les réceptions en usine et sur site des équipements; iv) la validation des essais pour les mises en service et les réceptions provisoires des travaux et (v) le contrôle de la qualité des travaux et des quantités mises en œuvre conformément au Cahier de Prescriptions Techniques Particulières; v) la production des rapports trimestriels de suivi d'avancement des travaux; vi) la vérification de la qualité des équipements conformément aux exigences des spécifications techniques. Le consultant qui doit être un bureau d'études ou un Groupement dûment constitué, proposera un planning indiquant les différentes interventions, leur durée respective et leur interdépendance.

La durée de la mission ne doit pas excéder trois (03) mois pour la phase 1 et dix-huit (18) mois pour la phase 2, à compter de la notification du contrat.

4. L'Agence Nigérienne de Promotion de l'Électrification en milieu Rural (ANPER), organe d'exécution du projet, invite par le présent avis, les bureaux d'études intéressés à manifester leur intérêt pour les prestations de services décrits ci-dessus. A cet effet, ils doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années

d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution des prestations similaires, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et la disponibilité de personnels professionnels, le chiffre d'affaires moyen annuel sur les trois dernières années (2018, 2019 et 2020) ou sur la période d'existence du cabinet, la période la plus courte étant retenue). Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations dans un maximum de 15 pages.

5. Une liste des candidats qui ne saurait être supérieure à six (06), présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du Dossier de Demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis. Un candidat sera sélectionné selon la méthode: la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC).
6. La procédure de la présente Manifestation d'Intérêt sera conduit en application des Directives pour la passation des marchés de services de consultants financés par un prêt ou une avance de fonds de la Banque Ouest Africaine de Développement .
7. Les manifestations d'intérêt seront évaluées selon la grille ci-après :

Critères	Note pondérée par le critère
1. Nature des activités du candidat et relation avec le domaine des prestations	10 points
2. Nombre d'années d'expérience <ul style="list-style-type: none"> • Inférieur à 5 ans • Entre 5 à 10 ans inclus • Supérieur à 10 ans 	10 points 0 point 05 points 10 points
3. Qualifications du Candidat dans le domaine des prestations similaires (similarité en termes de nature) durant les dix (10) dernières années (joindre les attestations de bonne fin ou les pages de garde et de signature des contrats) <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de missions de contrôle et surveillance des travaux d'électrification rurale par systèmes de mini-réseaux isolés dont 02 points par mission ; • Nombre de missions de contrôle et surveillance des travaux d'électrification rurale par hybridation de centrales Diesel dont 02 points par mission ; • Nombre de missions similaires dans l'espace UEMOA dont 02 points par mission ; 	50 points 20 points 20 points 10 points
4. Organisation technique et managériale du cabinet	10 points
5. Qualification générale et nombre de personnels professionnels <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ingénieurs électriciens, électromécaniciens ou équivalents <ul style="list-style-type: none"> ○ Deux (02) ingénieurs 03 points ○ Trois (03) ingénieurs 07 points ○ Quatre (04) ingénieurs 10 points 	20 points 10 points



<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ingénieurs énergéticiens ou équivalent <ul style="list-style-type: none"> ○ Deux (02) ingénieurs 03 points ○ Trois (03) ingénieurs 07 points ○ Quatre (04) ingénieurs 10 points 	10 points
	100 points

Note minimum pour figurer sur la liste restreinte: 70 points

En cas d'ex-aequo, le candidat ayant le plus d'expériences similaires sera retenu.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures (GMT+1) suivantes : de 8 heures à 17 heures du lundi au jeudi et de 8 heures à 12 heures le vendredi.

Monsieur SALOUHOU HAMIDINE, Directeur Général
 Agence Nigérienne de Promotion de l'Electrification en milieu Rural (ANPER) Dar Salam 82, rue de la Radio, B.P : 11 577, Ville : Niamey
 Numéro de téléphone : +(227) 20 35 01 73
 Pays : Niger

E-mail : shamidine12@gmail.com avec copie à :

1. RABO OUBANDAWAKI Mamane Tassiou, Cel : +(227) 96 59 03 06
 E-mail: rabotassiou73@gmail.com
2. MOUSSA MAIDABO Mahaman, Cel : +(227) 96 59 18 70
 E-mail : mahamanmoussa40@yahoo.fr

9. Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française doivent être déposées en une (01) version originale, trois (03) copies et une copie électronique (CD) à l'adresse ci-après :

Agence Nigérienne de Promotion de l'Electrification en milieu Rural (ANPER)
 Dar Salam, 82, rue de la Radio, B.P : 11 577
 Ville : Niamey, Numéro de téléphone : +(227) 20 35 01 73
 Pays : Niger

Les enveloppes scellées, contenant les manifestations doivent comporter également l'identification de l'Avis à Manifestation ainsi que la mention "**Ne pas ouvrir avant la date et l'heure de l'ouverture des plis**", doivent être remises au plus tard le 18/10/2021 à 10 Heures locales (GMT +1).

L'ouverture des propositions interviendra le même jour à 10 heures locales (GMT+1)

Lieu : Agence Nigérienne de Promotion de l'Electrification en milieu Rural

10. Aucun bureau d'études engagé pour fournir des services de conseil en vue de l'exécution de la présente mission, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admis ultérieurement à fournir des biens ou réaliser des travaux afférents au projet.

Le Directeur Général

SALOUHOU HAMIDINE




